PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2006/2162(DEC)

29.1.2007

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge relative à l'exécution du budget de l'Unité européenne de coopération judiciaire pour l'exercice 2005
(C6-0395/2006 - 2006/2162(DEC))

Rapporteur pour avis: Bárbara Dührkop Dührkop

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1.. relève avec satisfaction que la Cour des comptes a pu obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières;

2. prend note des observations formulées par la Cour des comptes et se dit satisfait des réponses fournies par Eurojust; invite Eurojust à poursuivre ses efforts visant à améliorer sa gestion financière.